

Conditions générales de vente et de livraison (CGV)

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) S'APPLIQUENT À TOUTES LES RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE TB-SCHEU ET LE PARTENAIRE CONTRACTUEL CONCERNÉ. LES ACCORDS INDIVIDUELS SOUS FORME DE TEXTE AINSI QUE LE CONTENU DE L'ACCORD DE COMMANDE RESPECTIF PRÉVALENT. DES CONDITIONS GÉNÉRALES CONTRAIRES DU PARTENAIRE CONTRACTUEL CONCERNÉ NE FONT PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT QUE SI TB-SCHEU LE CONFIRME EXPRESSÉMENT PAR ÉCRIT.

- **Premier entretien / bilan / structure de l'étude**

LE PREMIER ENTRETIEN SERT À FAIRE LE POINT SUR LA SITUATION ET À FAIRE CONNAISSANCE, IL EST GÉNÉRALEMENT GRATUIT ET IL N'Y A PAS DE FRAIS DE DÉPLACEMENT EN ALLEMAGNE. LE BILAN (AINSI QUE TOUTE LA COOPÉRATION) EST SOUMIS À LA PLUS GRANDE CONFIDENTIALITÉ. LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR CET ENTRETIEN EST D'ENVIRON. 2 À 4 HEURES (POUR LE COACHING, ENVIRON 30 À 45 MINUTES POUR FAIRE CONNAISSANCE). LORS DE LA PREMIÈRE RENCONTRE, LES OBJECTIFS DE LA COLLABORATION ET - SI CONVENU - LES PROJETS/ÉTUDES SONT CONVENUS. LES PROJETS/ÉTUDES CONVENUS SONT RÉSUMÉS PAR LA PERSONNE DE CONTACT DE TB-SCHEU DANS UNE OFFRE ET/OU UN ACCORD DE COMMANDE. SI UN CONSEIL EST SOUHAITÉ DÈS LE PREMIER ENTRETIEN OU SI LE PREMIER ENTRETIEN DÉPASSE LE CADRE HABITUEL (TEL QUE DÉCRIT CI-DESSUS) ET/OU NÉCESSITE DÉJÀ DES PRESTATIONS DE CONSEIL, DE COACHING OU D'ANALYSE DE LA PART DE TB-SCHEU, DES HONORAIRES SERONT PERÇUS (VOIR COÛTS DE LA COLLABORATION). CELA NE SE FAIT TOUTEFOIS QU'AVEC L'ACCORD EXPLICITE DU CLIENT.

- **Prestations et coûts de la coopération**

TOUS LES PROJETS INDIVIDUELS FONT L'OBJET D'UN ACCORD PRÉALABLE FERME SUR LE CONTENU ET LE MATÉRIEL. UNE COMMANDE EST PASSÉE SOUS FORME DE TEXTE OU EST CONSIDÉRÉE COMME TELLE LORSQUE LES DÉLAIS SONT CONFIRMÉS PAR LE DONNEUR D'ORDRE SUR LA BASE DE L'OFFRE OU DE LA CONVENTION DE COMMANDE. CHAQUE OFFRE EST ACCOMPAGNÉE D'UN ACCORD CONTRACTUEL INDIVIDUEL. CET ACCORD MENTIONNE LES HONORAIRES EXACTS PAR JOUR, PAR DEMI-JOURNÉE OU PAR HEURE DES PRESTATAIRES DE SERVICES AINSI QUE LES COÛTS DE RÉALISATION DES MESURES. LES COÛTS QUI Y SONT MENTIONNÉS ENGAGENT LES DEUX PARTIES POUR LA DURÉE DU PROJET. LES HONORAIRES S'ENTENDENT TOUJOURS HORS FRAIS ANNEXES (VOIR FRAIS ANNEXES). LE CONTRAT EST CONCLU PAR L'ACCORD DE MANDAT ENTRE TB-SCHEU ET LE PARTENAIRE CONTRACTUEL. CELA PEUT SE FAIRE PAR COURRIER OU PAR E-MAIL, LA FORME ÉCRITE DEVANT ÊTRE RESPECTÉE PAR UNE SIGNATURE MANUSCRITE. LES MODIFICATIONS OU COMPLÉMENTS DU CONTRAT NE SONT VALABLES QUE S'ILS SONT CONFIRMÉS PAR ÉCRIT PAR TB-SCHEU. LES FRAIS ANNEXES DE TB-SCHEU SONT FACTURÉS SUR LA BASE DE JUSTIFICATIFS INDIVIDUELS +15% DE FRAIS DE TRAITEMENT. ILS SE COMPOSENT COMME SUIT

- Frais d'hébergement : frais d'hôtel (chambre double, catégorie 4 étoiles minimum)
- Frais de voyage : vol business, train 1ère classe (même contre propre reçu), taxi au prix coûtant, voiture de location, voiture de société 0,80 €/km.
- Équipement : (par ex. vidéoprojecteur, consommables d'animation) et matériel des participants (par ex. photocopiés, dossiers de projet, papier pour notes, clé USB, matériel d'écriture, etc.) sont facturés de manière forfaitaire en fonction du projet.
- Les frais annexes peuvent également être facturés à un montant forfaitaire à convenir dans les honoraires du contrat.

ALTERNATIVE - APRÈS ACCORD ENTRE LE DONNEUR D'ORDRE ET TB-SCHEU.

- **Facturation**

LA FACTURATION A LIEU IMMÉDIATEMENT APRÈS LA RÉALISATION DE LA PRESTATION OU, POUR LES PROJETS DE LONGUE DURÉE, AVEC DES MONTANTS PARTIELS CONVENUS INDIVIDUELLEMENT ET UNE FACTURE FINALE. SI DES FORFAITS ONT ÉTÉ CONVENUS, LA FACTURE EST GÉNÉRALEMENT ÉTABLIE À LA FIN DU MOIS. LE PAIEMENT EST DÛ SANS DÉDUCTION DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA RÉCEPTION DE LA FACTURE. LA TB-SCHEU FOURNIT SES PRESTATIONS ELLE-MÊME OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SES PROPRES COLLABORATEURS. ELLE EST ÉGALEMENT AUTORISÉE À FOURNIR SES PRESTATIONS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE COLLABORATEURS INDÉPENDANTS.

- **Propositions de dates, confirmation, délais d'annulation**

LE DONNEUR D'ORDRE REÇOIT DE TB-SCHEU LES DATES DU PROJET SOUS FORME DE PROPOSITIONS DE DATES, QUI DOIVENT ÊTRE CONFIRMÉES À COURT TERME (5 JOURS OUVRABLES AU MAXIMUM). LES DATES SONT CONSIDÉRÉES COMME CONFIRMÉES ET CONTRAIGNANTES POUR LES DEUX PARTIES SI ELLES SONT CONFIRMÉES AU MANDATAIRE PAR ÉCRIT (E-MAIL OU COURRIER) DANS LES 14 JOURS SUIVANT LA PROPOSITION DE DATE. SI CES DATES NE SONT PAS CONFIRMÉES PAR LE DONNEUR D'ORDRE DANS UN DÉLAI DE 14 JOURS, LE DROIT DÉCOULANT DE CES DATES S'ÉTEINT SANS QU'IL SOIT NÉCESSAIRE DE DONNER UN PRÉAVIS.

- En cas d'annulation par le client de journées de conception, de formations et de manifestations convenues moins de huit semaines, mais au moins quatre semaines avant le début, 50 % des honoraires convenus sont dus.
- Si l'annulation a lieu moins de quatre semaines avant le début, 75 % des honoraires convenus doivent être payés.
- Si l'annulation a lieu moins de trois jours avant le début de la manifestation, 90 % des honoraires convenus sont dus, plus les frais de déplacement hypothétiques, les frais d'hôtel.
- Toutes les annulations, quel que soit le délai, doivent être effectuées exclusivement par écrit (e-mail, courrier) à : TB-Scheu, Platz 3, D - 73466 Lauchheim, Lena-Scheu (AT) TB-Scheu. de, pour être valable.
- En particulier, les refus oraux ou les refus adressés à nos collaborateurs de projet n'ont aucun effet.
- Les rendez-vous de réunion et de coaching dans les locaux de TB-Scheu doivent être annulés au moins deux jours ouvrables avant la date (cinq jours ouvrables pour les réunions et coachings dans

les locaux du client), faute de quoi les honoraires et les frais déjà engagés seront facturés dans leur intégralité.

- Les annulations doivent être effectuées par écrit (e-mail, courrier).
- **Confidentialité**

TB-SCHEU S'ENGAGE À GARDER LE SILENCE SUR TOUS LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT ÉTÉ PORTÉS À SA CONNAISSANCE DANS LE CADRE DE SA COLLABORATION AVEC LE PARTENAIRE CONTRACTUEL, À MOINS QUE DES INTÉRÊTS LÉGITIMES ET URGENTS DE TB-SCHEU NE S'Y OPPOSENT (PAR EX. POUR FAIRE VALOIR DES DROITS À DES HONORAIRES). TB-SCHEU NE DIVULGUERA PAS LE CONTENU PERSONNEL OU LIÉ À L'ENTREPRISE DES PROJETS. À DES FINS D'ENSEIGNEMENT ET DE SUPERVISION, LES MÉTHODES UTILISÉES ET LES EFFETS DES MÉTHODES SONT UTILISÉS DE MANIÈRE ANONYME, DE SORTE QU'IL N'EST PAS POSSIBLE D'IDENTIFIER LE DONNEUR D'ORDRE. LA TB-SCHEU UTILISE LES POSSIBILITÉS D'INTERVENTION À SA DISPOSITION AU PROFIT DES PARTICIPANTS. LA TB-SCHEU ET SES COLLABORATEURS SE RÉSERVENT EXPRESSÉMENT LE DROIT DE RÉSILIER LE CONTRAT DE MANIÈRE EXTRAORDINAIRE EN CAS DE PERTURBATIONS DE LA MANIFESTATION D'UNE CERTAINE IMPORTANCE OU EN CAS D'ACTES PUNISSABLES CONTRE LA TB-SCHEU OU D'AUTRES PARTENAIRES CONTRACTUELS (PAR EX. DIFFAMATION OU VOL) ET D'EXCLURE LE PARTENAIRE CONTRACTUEL DE TOUTE PARTICIPATION ULTÉRIEURE. DANS CE CAS, TB-SCHEU SE RÉSERVE EXPRESSÉMENT LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS SUPPLÉMENTAIRES. LA TB-SCHEU EST AUTORISÉE À PROPOSER SES PRESTATIONS ÉGALEMENT AUX CONCURRENTS DU PARTENAIRE CONTRACTUEL. TB-SCHEU EST AUTORISÉE À UTILISER GRATUITEMENT LE LOGO DE L'ENTREPRISE DU PARTENAIRE CONTRACTUEL À DES FINS PUBLICITAIRES SUR UNE LISTE DE RÉFÉRENCES ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LA PAGE D'ACCUEIL DE TB-SCHEU. LE PARTENAIRE CONTRACTUEL PEUT À TOUT MOMENT S'OPPOSER À CE DROIT D'UTILISATION AINSI TRANSFÉRÉ. EN RÉGLE GÉNÉRALE, UN ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ EST ÉTABLI AU DÉBUT D'UNE COLLABORATION ET SIGNÉ PAR LES DEUX PARTENAIRES CONTRACTUELS.

- **Note et clarification sur l'égalité de traitement**

LES TERMES MENTIONNÉS ET UTILISÉS SUR CE SITE WEB S'APPLIQUENT INDIFFÉREMMENT À LA FORME MASCULINE OU FÉMININE, C'EST-À-DIRE DE MANIÈRE NON SEXISTE, ET NE SONT PAS UTILISÉS AU DÉTRIMENT D'UNE FORME DE GENRE. CECI S'APPLIQUE ÉGALEMENT À LA REPRODUCTION D'EXEMPLES DE CAS OU DE CITATIONS DE JUGEMENTS OU D'AUTRES FAITS DE LA VIE À DES FINS D'INFORMATION.

- **Protection du droit d'auteur**

TOUTES LES PUBLICATIONS, EN PARTICULIER LES CONCEPTS, LES CONTENUS DES MANIFESTATIONS, LES DOCUMENTS ET LES BROCHURES DE LA TB-SCHEU ET DE SES COLLABORATEURS SONT PROTÉGÉS PAR LES DROITS D'AUTEUR. LES INFORMATIONS ET LES DONNÉES SONT ÉGALEMENT PROTÉGÉES. IL EN VA DE MÊME POUR LES ENREGISTREMENTS SONORES OU VISUELS DES MANIFESTATIONS. LE PARTENAIRE

CONTRACTUEL EST AUTORISÉ À UTILISER LES INFORMATIONS ET LES PUBLICATIONS REÇUES DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION QU'IL A RÉSERVÉE ET PAYÉE POUR SES PROPRES BESOINS INTERNES. IL EST INTERDIT AU PARTENAIRE CONTRACTUEL DE TRANSMETTRE DES DOCUMENTS À DES TIERS OU DE LES REPRODUIRE POUR DES TIERS, QUE CE SOIT À TITRE GRATUIT OU ONÉREUX. LE PARTENAIRE CONTRACTUEL EST INFORMÉ, À TITRE PRÉVENTIF, QUE LA VIOLATION DU DROIT D'AUTEUR ENTRAÎNE DES OBLIGATIONS DE DÉDOMMAGEMENT ET D'ABSTENTION ET PEUT DONNER LIEU À DES POURSUITES PÉNALES.

- **Droit d'auteur**

LES CONTENUS ET LES ŒUVRES CRÉÉS PAR LES EXPLOITANTS DE CES PAGES SONT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR ALLEMAND. LES CONTRIBUTIONS DE TIERS SONT IDENTIFIÉES COMME TELLES. LA REPRODUCTION, LE TRAITEMENT, LA DIFFUSION ET TOUT TYPE D'UTILISATION EN DEHORS DES LIMITES DU DROIT D'AUTEUR NÉCESSITENT L'ACCORD ÉCRIT DE L'AUTEUR OU DU CRÉATEUR RESPECTIF. LES TÉLÉCHARGEMENTS ET LES COPIES DE CES PAGES NE SONT AUTORISÉS QUE POUR UN USAGE PRIVÉ ET NON COMMERCIAL. LES EXPLOITANTS DE CES PAGES S'EFFORCENT DE TOUJOURS RESPECTER LES DROITS D'AUTEUR D'AUTRUI OU DE RECOURIR À DES ŒUVRES CRÉÉES PAR EUX-MÊMES OU LIBRES DE DROITS.

- **Scientologie**

LA TB-SCHEU ASSURE QUE NI SES EMPLOYÉS NI LES COLLABORATEURS INDÉPENDANTS QU'ELLE EMPLOIE NE SONT MEMBRES DE LA SCIENTOLOGIE OU N'ONT JAMAIS SUIVI SES COURS ; QU'ILS NE TRAVAILLENT PAS SELON LES TECHNOLOGIES DE L. RON HUBBARD ; QUE NI SES EMPLOYÉS NI LES CONFÉRENCIERS QU'ELLE EMPLOIE NE SONT FORMÉS SELON LA TECHNOLOGIE DE L. RON HUBBARD. RON HUBBARD OU ONT SUIVI DES COURS ET/OU DES SÉMINAIRES/CONFÉRENCES SELON LA TECHNOLOGIE DE L. RON HUBBARD ; ET REJETTENT LA TECHNOLOGIE DE L. RON HUBBARD POUR DIRIGER UNE ENTREPRISE (POUR ORGANISER LEURS ÉVÉNEMENTS) ; ET CETTE DÉCLARATION S'APPLIQUE ÉGALEMENT AUX AUTRES SECTES DE TOUTE NATURE.

- **Responsabilité et limitation de responsabilité**

TB-SCHEU N'EST RESPONSABLE QUE DES DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE ACTION INTENTIONNELLE OU UNE NÉGLIGENCE GRAVE. EN CAS DE NÉGLIGENCE LÉGÈRE, TB-SCHEU N'EST RESPONSABLE QUE DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA VIOLATION D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ESSENTIELLES ; DANS CE CAS, LA RESPONSABILITÉ EST LIMITÉE AUX DOMMAGES PRÉVISIBLES AU MOMENT DE LA CONCLUSION DU CONTRAT.

- EXCLUSION DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS ET DES DOMMAGES CAUSÉS À DES TIERS : TB-SCHEU N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, DU MANQUE À GAGNER OU DE LA PERTE DE PRODUCTION. EN OUTRE, LE DONNEUR D'ORDRE GARANTIT TB-SCHEU CONTRE TOUTE REVENDICATION DE TIERS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU SERVICE DE CONSEIL.

- RESPONSABILITÉ POUR LES ERREURS DE CONSEIL : TB-SCHEU N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES PATRIMONIAUX RÉSULTANT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DU CONSEIL, SAUF SI CES DOMMAGES SONT DUS À UNE ACTION INTENTIONNELLE OU À UNE NÉGLIGENCE GRAVE. LA RESPONSABILITE EST LIMITEE DANS TOUS LES CAS AU MONTANT DES HONORAIRES CONVENUS.

- **Responsabilité propre du donneur d'ordre**

LE DONNEUR D'ORDRE CONFIRME QU'IL VÉRIFIE LES INFORMATIONS ET LES RECOMMANDATIONS MISES À DISPOSITION SOUS SA PROPRE RESPONSABILITÉ ET QU'IL PROCÉDERA À LEUR MISE EN ŒUVRE SELON SA PROPRE APPRÉCIATION. TB-SCHEU NE GARANTIT PAS LES CHANCES DE SUCCÈS OU LA MISE EN ŒUVRE COMPLÈTE DES CONSEILS.

- **Responsabilité du contenu**

LE CONTENU DE NOS PAGES A ÉTÉ ÉLABORÉ AVEC LE PLUS GRAND SOIN. NOUS NE POUVONS CEPENDANT PAS GARANTIR L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ ET L'ACTUALITÉ DES CONTENUS. EN TANT QUE PRESTATAIRE DE SERVICES, NOUS SOMMES RESPONSABLES DE NOS PROPRES CONTENUS SUR CES PAGES CONFORMÉMENT AU § 7 AL.1 DE LA LOI ALLEMANDE SUR LES TÉLÉMÉDIAS (TMG), SELON LES LOIS GÉNÉRALES. SELON LES §§ 8 À 10 DE LA TMG, NOUS NE SOMMES CEPENDANT PAS TENUS, EN TANT QUE PRESTATAIRE DE SERVICES, DE SURVEILLER LES INFORMATIONS TRANSMISES OU ENREGISTRÉES PAR DES TIERS OU DE RECHERCHER LES CIRCONSTANCES QUI INDIQUENT UNE ACTIVITÉ ILLÉGALE. LES OBLIGATIONS DE SUPPRIMER OU DE BLOQUER L'UTILISATION D'INFORMATIONS SELON LES LOIS GÉNÉRALES RESTENT INCHANGÉES. UNE RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD N'EST TOUTEFOIS POSSIBLE QU'À PARTIR DU MOMENT OÙ UNE VIOLATION CONCRÈTE DU DROIT EST CONNUE. DÈS QUE NOUS AURONS CONNAISSANCE D'UNE TELLE VIOLATION, NOUS SUPPRIMERONS IMMÉDIATEMENT LE CONTENU EN QUESTION.

- **Responsabilité pour les liens**

NOTRE OFFRE PEUT CONTENIR DES LIENS VERS DES SITES WEB EXTERNES DE TIERS, SUR LE CONTENU DESQUELS NOUS N'AVONS AUCUNE INFLUENCE. C'EST POURQUOI NOUS NE POUVONS PAS NON PLUS NOUS PORTER GARANTS DE CES CONTENUS EXTERNES. LE FOURNISSEUR OU L'EXPLOITANT RESPECTIF DES PAGES LIÉES EST TOUJOURS RESPONSABLE DU CONTENU DE CES PAGES. LES PAGES LIÉES ONT ÉTÉ CONTRÔLÉES AU MOMENT DE LA MISE EN PLACE DU LIEN AFIN DE VÉRIFIER L'ABSENCE D'ÉVENTUELLES VIOLATIONS DE LA LOI. AUCUN CONTENU ILLÉGAL N'A ÉTÉ IDENTIFIÉ AU MOMENT DE LA CRÉATION DU LIEN. UN CONTRÔLE PERMANENT DU CONTENU DES PAGES LIÉES N'EST CEPENDANT PAS EXIGIBLE SANS INDICES CONCRETS D'UNE VIOLATION DU DROIT. SI NOUS PRENONS CONNAISSANCE DE VIOLATIONS DE LA LOI, NOUS SUPPRIMERONS IMMÉDIATEMENT DE TELS LIENS.

- **Lieu de juridiction**

LE TRIBUNAL COMPÉTENT POUR TOUS LES LITIGES DÉCOULANT DE OU LIÉS À LA PRÉSENTE RELATION CONTRACTUELLE EST - DANS LA MESURE OÙ CELA EST AUTORISÉ - LE LG DE MUNICH I. AVANT TOUT LITIGE JUDICIAIRE, LES DEUX PARTIES CONTRACTANTES PROCÉDERONT À UNE MÉDIATION.

- **Protection des données**

VOUS TROUVEREZ LA DÉCLARATION DE PROTECTION DES DONNÉES SUR NOTRE SITE SOUS DÉCLARATION DE PROTECTION DES DONNÉES ET/OU DANS LES MENTIONS LÉGALES.

- **Plus d'informations**

L'UTILISATION PAR DES TIERS DES DONNÉES DE CONTACT PUBLIÉES DANS LE CADRE DES MENTIONS LÉGALES OBLIGATOIRES POUR L'ENVOI DE PUBLICITÉ ET DE MATÉRIEL D'INFORMATION NON EXPRESSÉMENT DEMANDÉS EST EXPRESSÉMENT INTERDITE. LES EXPLOITANTS DES PAGES SE RÉSERVENT EXPRESSÉMENT LE DROIT D'ENGAGER DES POURSUITES JUDICIAIRES EN CAS D'ENVOI NON SOLlicitÉ D'INFORMATIONS PUBLICITAIRES, PAR EXEMPLE PAR LE BIAIS DE SPAMS.

Clause de sauvegarde

SI UNE DISPOSITION DES PRÉSENTES CONDITIONS CONTRACTUELLES OU UNE DISPOSITION INCLUSE DANS LE PRÉSENT CONTRAT DEVAIT ÊTRE TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT INVALIDE OU INAPPLICABLE OU PERDRE ULTÉRIEUREMENT SA VALIDITÉ JURIDIQUE OU SON APPLICABILITÉ, LA VALIDITÉ DES AUTRES DISPOSITIONS N'EN SERAIT PAS AFFECTÉE. IL EN VA DE MÊME S'IL DEVAIT S'AVÉRER QUE LE CONTRAT CONTIENT UNE LACUNE. LES PARTIES S'ENGAGENT À CONVENIR, EN LIEU ET PLACE DES DISPOSITIONS NULLES OU INEXÉCUTABLES OU POUR COMBLER LA LACUNE, D'UNE RÉGLEMENTATION APPROPRIÉE QUI, DANS LA MESURE OÙ CELA EST JURIDIQUEMENT POSSIBLE, SE RAPPROCHE LE PLUS POSSIBLE DE CE QUE LES PARTIES ONT VOULU OU AURAIENT VOULU, SELON LE SENS ET LE BUT DU CONTRAT, SI ELLES AVAIENT PENSÉ À CE POINT LORS DE LA CONCLUSION DU PRÉSENT CONTRAT OU LORS DE L'INTÉGRATION ULTÉRIEURE D'UNE DISPOSITION. CECI S'APPLIQUE ÉGALEMENT À CETTE EXIGENCE DE FORME TEXTUELLE.

Remarque sur le caractère juridiquement contraignant des CGV :

Les conditions générales de vente (CGV) sont disponibles en plusieurs langues afin de vous permettre d'accéder aux informations. Veuillez noter que la version allemande des CGV est juridiquement contraignante et qu'elle reste déterminante en cas de divergences ou d'erreurs de traduction. Le lieu de juridiction est exclusivement celui défini dans la version allemande des CGV.